

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

ACCESSION PRIVE

1. GÉNÉRALITÉS

Gros œuvre – structure

- Décapage du terrain.
- Fouilles en pleine masse.
- Traitement préventif antiparasitaire du sol.
- Système de fondation suivant les prescriptions de l'étude de sol et les calculs du bureau d'étude techniques.
- Plancher en béton armé selon l'étude structure et calcul du bureau d'étude technique.
- Murs des façades et des pignons en parpaings creux, briques creuses ou béton armé épaisseur suivant calcul.
- Imperméabilisation et décoration extérieure par enduit teinté, peinture, ou béton, selon plan de façade, calepinage et couleurs selon projet de l'Architecte.
- Murs intérieurs en béton armé, parpaings, briques ou SAD épaisseur suivant calcul.
- Escalier des parties communes en béton armé.
- Garde-corps des balcons en bois
- La hauteur sous plafonds de l'ensemble des logements sont à 2,45m de hauts

Charpente - couverture – étanchéité – zinguerie

- Toiture terrasse non accessible en béton armé avec isolation thermique et gravillons sur une partie du bâtiment.
- Charpente constituée de fermettes industrialisées en partie courante, Charpente traditionnelle en façade, tous les bois reçoivent un traitement insecticide et fongicide
- Couverture de la toiture en tuile couleur selon choix architecte
- Terrasse étanchées revêtues de dalle sur plots en béton ou céramique.
- Terrasse non étanchés livrés en béton finition talochée.
- Gouttières et descentes en PVC ou zinc ou alu.

Menuiseries extérieures

- Fenêtres et portes fenêtres en PVC, selon plan Architecte, double vitrage isolant conforme à la réglementation thermique en vigueur.
- Amenée d'air neuf naturel par bouches situées dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres suivant réglementation.
- Occultation par volets roulants en PVC à manœuvre mécanique ou battants en bois, dans les chambres selon plan des logements
- Occultation par volets roulants en PVC à manœuvre électrique dans le séjour pour la grande baie vitrée.

Cloisons sèches – faux plafonds – isolation

- Bâtiment RT 2012
- Isolation des parois extérieures par complexe isolant thermique en polystyrène expansé et plaque de plâtre, épaisseur de l'isolant selon étude thermique.
- Cloisons de distributions de 50 mm d'épaisseur constituées d'une âme alvéolaire et de deux parements extérieurs en plaque de plâtre.
- Séparatif des logements en cloison de type SAD dans le cas de murs non porteurs.
- Faux plafonds en plaques de plâtre de type BA13 avec isolation rapportée, conforme à l'étude thermique pour les logements au R+3.

2. PRESTATIONS INTERIEURES PRIVATIVES

Menuiseries intérieures

PORTE D'ENTREE

- Huisserie métallique ou bois selon étude thermique.
- Porte métallique ou bois peinte.
- Béquillage double en aluminium anodisé.
- Serrure trois points avec clés sur organigramme.

PORTES INTERIEURES

- Huisseries métalliques.
- Portes alvéolaires laquées ou peintes.
- Béquillage double en aluminium anodisé.
- Serrure à condamnation pour WC et salle de bain.
- Pas de serrure pour les autres portes.

PLACARDS

- Profil acier laqué avec panneau mélaminé.
- Placards avec façades coulissantes ou pivotantes selon plan Architecte.
- Aménagement :
 - Placards de grande largeur équipés d'une tablette chapelière à 1.80m de haut, étagères et penderie.
 - Placards de petite largeur avec une étagère.

DRESSING

- Le dressing n'est pas aménagé.

Plomberie - ventilation

COMPTAGE EAU ET DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

- Compteur individuel, suivant les indications du concessionnaire situé dans gaine technique palière.
- Abonnement à souscrire par l'acqureur.
- Distribution par tube polyéthylène sous fourreau : encastré dans la dalle en partie courante et en apparent pour le raccordement des appareils sanitaires.

EVACUATIONS

- Raccordement des appareils sanitaires au réseau d'évacuation sous dallage par tuyauteries PVC.
- Cheminement en apparent le long des murs ou cloisons jusqu'aux gaines pour leur branchement dans les chutes verticales.
- Raccordement au réseau d'assainissement commun sous voiries.
- Selon l'altimétrie du tabouret d'assainissement posé par le concessionnaire en limite de domaine public, une pompe de relevage des eaux usées pour l'ensemble de la copropriété pourra être installée. Abonnement à souscrire par la copropriété.

APPAREILS SANITAIRES / BRANCHEMENTS

- Robinetterie de type mitigeur.

SANITAIRES :

- Cuvette porcelaine blanche avec réservoir attenant (mécanisme double touche économiseur d'eau), débit 3/6 litres.
- Abattant PVC double et robinet d'arrêt.
- Bouche d'aspiration dans les WC, raccordée sur le moteur d'extraction commun.

SALLE DE BAINS :

- Baignoire acier blanche ou acrylique de 170/70 cm ou douche 90/120 de couleur blanche selon plan avec façade carrelée, robinetterie mitigeur.
- Paroi et porte de douche ou pare-douche pour les baignoires selon plan.
- Meuble vasque, placard en partie basse, rehaussé d'un miroir et applique lumineuse.
- Robinetterie avec mitigeur de marque PORCHER ou similaire.
- Bouche d'aspiration dans la salle de bain raccordée sur le moteur d'extraction commun.

CUISINE :

- Pour les T1/T2 : cuisines équipées d'un plan de travail avec évier inox simple bac, meubles bas avec portes et emplacement pour four (non fourni), meubles haut avec portes et emplacement pour micro-ondes (non fourni), selon disposition du plan de l'appartement. Plaque de cuisson 2 feux vitrocéramiques, hotte. Robinetterie mitigeur.
- Pour les T3/T4 : cuisines équipées d'un plan de travail avec évier inox simple bac, meubles bas avec portes et emplacement pour four (non fourni), meubles haut avec portes et emplacement pour micro-ondes (non fourni), selon disposition du plan de l'appartement. Plaque de cuisson 4 feux vitrocéramiques, hotte. Robinetterie mitigeur.
- Branchement en attente : des attentes permettront l'alimentation et l'évacuation d'un lave-vaisselle et/ou d'un lave-linge selon plan (appareils non fournis) situés dans les cuisines, salle de bain, salle d'eau suivants plans des logements
- Bouches d'aspiration situées dans la cuisine raccordée sur le moteur d'extraction commun.

Chauffage - Electricité - Gaz

- Compteur individuel, suivant les indications du concessionnaire.
- Installation encastrée pour les pièces habitables. L'installation sera livrée avec douilles DCL. Liaison équipotentielle avec mise à la terre.
- Protection du disjoncteur divisionnaire.
- Mise en service et abonnement à souscrire par l'acquéreur.
- Equipement par appareillage SCHNEIDER (couleur blanche) ou similaire. Le positionnement des équipements est défini par l'Architecte conformément à la norme NF C15-100 en vigueur selon plan.

PRODUCTION EAU CHAUDE

- Eau chaude : production par chaudière individuelle gaz.

CHAUFFAGE GAZ

- Type d'installation : installation chauffage gaz par radiateurs avec chaudière individuelle.
- Sèche serviette dans les salles de bain/salle d'eau raccordé sur installation

Télévision - téléphone - contrôle d'accès

T.V.

- Raccordement au réseau câblé local (abonnement à souscrire par l'acquéreur) ou antenne hertzienne.
- 2 Prises TV par logement selon plans sauf pour les logements 1 pièce (une dans le séjour et une dans la chambre principale, selon plan).

TELEPHONE

- Raccordement au réseau France Télécom (abonnement à souscrire par l'acquéreur),
- 2 ou 3 joncteurs téléphoniques par logement selon plans : un dans le séjour, un dans chaque chambre.

CONTRÔLE D'ACCES

- Contrôle d'accès à l'entrée de la résidence (porte du hall)
- Passe Vigik à l'entrée de la résidence.
- Il n'est pas prévu de portail et portillon en limite de propriété.
- Portail en accès garage sous sol.

Revêtements de sols

PIECES PRINCIPALES

- Entrée, cuisine ouverte, séjour, chambres et dégagements : revêtement parquet stratifié et plinthes blanches.

PIECES DE SERVICES ET ANNEXES

- Cuisines fermées, salles de bains, sanitaires : revêtement carrelage 40x40 mini avec plinthes assorties.

BALCON, LOGGIA, TERRASSE

- Terrasse étanchées revêtues de dalle sur plots en béton ou céramique.
- Terrasse non étanchées livrés en béton finition talochée.

Revêtements muraux/plafonds

SEJOUR / ENTREE / CUISINE / CHAMBRES / DEGAGEMENTS / SANITAIRES

- Peinture lisse blanche sur les murs et plafond.
- Peinture blanche sur les huisseries.

SALLE DE BAINS

- Faïence (25x40 minimum) toute hauteur sur deux murs en périphérie de la baignoire ou douche y compris tablier. Modèle à choisir dans la sélection proposée.
- Peinture lisse blanche sur les plafonds et sur les murs.

MENUISERIES INTERIEURES BOIS

- Peinture blanche sur les trappes

CANALISATIONS PVC ET METALLIQUES

- Peinture blanche.

3. PRESTATIONS INTERIEURES COMMUNES

HALLS D'ENTREE

- Sols carrelage 40x40 mini en grès, usage grand trafic avec plinthes assorties en RDC
- Tapis de sols.
- Revêtements muraux : tapisserie, toile de verre ou peinture selon choix de l'Architecte
- Plafonds : faux plafonds en plaque de plâtre ou dalles décoratives

CIRCULATIONS COMMUNES HORIZONTALES

- Sols carrelage (40x40 mini) en grès, usage grand trafic avec plinthes assorties au niveau RDC
- Sols : Moquette, classe U3P3 dans les circulations à partir du R+1
- Equipement électrique conforme à la norme NFC 15-100.
- Eclairage par détecteur de présence
- Murs : tapisserie, toile de verre ou peinture selon choix architecte.
- Plafonds : peinture projetée de type gouttelette blanche. sauf au R+3 qui sera un faux plafonds en plaque de plâtre ou dalles décoratives
- Clé permettant d'ouvrir l'appartement, le local vélo

ESCALIERS

- Peinture de sol dans l'escalier desservant les appartement du RDC au R+3.
- Murs et plafonds : peinture projetée de type gouttelette blanche.
- Escalier de desserte du garage laissé brut entre le sous sol et le RDC

ASCENSEURS

- Machinerie électrique en gaine.
- 5 niveaux desservies ; 630 kg-1/s

3. PRESTATIONS EXTERIEURES

VOIRIE DE DESSERTE, PARKING et ACCES GARAGES

- Voirie en enrobé ou béton suivant plan.
- Parkings en enrobé, béton ou dalle engazonnées
- Les ouvrages en sous sol ne sont pas destinés à usage d'habitation, de cave, d'archivage ou d'exploitation professionnelle, de matériel technique. En effet les murs périphériques lors de périodes de fortes précipitations ou lors de remontées anormale de la nappe phréatique pourront présenter des traces d'humidité ou de suintement, la récupération et l'évaporation se fera par des cunettes en bas des murs.

BOITES AUX LETTRES

- Boîtes aux lettres collectives positionnées selon plan architecte

ESPACES VERTS ET CLOTURES

Plantation en partie communes :

- Espace engazonnés et plantés d'arbres et arbustes suivant plan.
- Eclairage extérieur par candélabres et/ou applique et/ou bornes.

Jardins à jouissance privative :

- Espace engazonnés suivant plan.
- Un point lumineux est prévu au droit de la baie vitrée.

Il est expressément prévu que dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, annulation du marché de l'entreprise titulaire...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les noms des marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité.

Il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la SCCV LA CANOPEE pourra être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées de poutres, soffites et canalisations n'y sont pas figurés.

Fait le A

| Le Réserveant <i>Signature(s) précédées de la mention « Lu et approuvé »</i> | Le(s) Réserveataire(s) <i>Signature(s) précédées de la mention « Lu et approuvé »</i> |
|---|--|
| | |